

ATTENTION : Rediriger un patient qui n'est pas à risque majeur vers une SUP fera perdre un temps précieux aux équipes et des chances aux réelles urgences !

Seul un médecin peut adresser un patient vers une SUP

Les SUP sont des structures en Ville ou à l'Hôpital pouvant prendre en charge les patients diabétiques présentant un **risque majeur immédiat de plaie du pied ou de complications podologiques** pour le membre inférieur.



SUP en Ville

Dans une structure pluri-professionnelle référencée

- 1 médecin
- 1 pédicure podologue



SUP à l'Hôpital

Dans un centre hospitalier avec une équipe référencée « **ped diabétique** »

Mission : assurer la continuité de prise en charge des patients diabétiques **à risque podologique majeur** en période d'indisponibilité des cabinets libéraux par absence d'équipements de mesure barrière.

ATTENTION : la disponibilité de matériel barrière disponible en SUP de ville reste extrêmement contrainte

Explications :

Mon patient est **diabétique à risque podologique Grade 2 ou 3**, il est donc neuropathe et ou artériopathe à risque



Pour SUP en Ville



Pour SUP à l'Hôpital

Des cors pulpaire ou dorsaux
si inflammatoires

Un ongle incarné
si inflammatoire

Une hyperkératose **si inflammatoire**
- Épaisse et à risque de lésion type « Mal Perforant »
- Fissuraire des talons

Un mal perforant plantaire

Une infection
si évoluée:
- Dorsale
- Plantaire

Une ulcération :
- Ischémique
- Nérotique

Quelle procédure ?

Si votre patient est suivi dans un centre « pied diabétique », merci de contacter directement le centre selon les modalités habituelles.

Je suis soignant paramédical

Je **contacte** puis **redirige** mon patient vers **son médecin** pour l'adresser à une SUP

Je suis médecin

En fonction de l'urgence, je contacte **une SUP en Ville ou à l'Hôpital.**
J'ai reçu la liste et les coordonnées par mon ordre professionnel